

soient en faveur de cette idée. Je propose donc que, en vertu des termes du mandat permanent qu'il possède d'examiner les opérations de la Chambre et la procédure et, plus précisément, en vertu de ses responsabilités à l'égard des initiatives parlementaires, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se penche sur cette question.

• (1550)

[Français]

Je désire remercier l'honorable député de Restigouche—Chaleur d'avoir soulevé le sujet et d'avoir ainsi rappelé à la Chambre l'obligation qui incombe à tous les députés, à la fois de veiller à la sauvegarde de leurs droits et de se montrer novateurs vis-à-vis de l'évolution de ces droits.

[Traduction]

M. Solomon: Monsieur le Président, je ne suis pas certain s'il s'agit bel et bien d'un rappel au Règlement, mais j'interviens en ma qualité de député dûment élu de la Chambre des communes pour obtenir votre avis au sujet du précédent rappel au Règlement sur lequel je voulais me prononcer.

Je crois comprendre que vous avez décidé qu'il n'y aurait plus d'interventions à ce sujet. Néanmoins, il me semble à moi, député fédéral dûment élu de la circonscription de Regina—Lumsden, qu'étant donné l'importance d'un rappel au Règlement pour mes électeurs, pour moi-même et pour les autres Canadiens, je devrais être autorisé à exprimer mes vues sur la question.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait-il bien allusion au rappel au Règlement présenté par le député de Winnipeg Transcona?

M. Solomon: Oui.

Le Président: Dans ce cas, la présidence a entendu les très longs arguments élaborés relativement à ce rappel au Règlement et elle a rendu la décision en estimant avoir entendu suffisamment d'éléments de preuve pour pouvoir apprécier au moins le bien-fondé d'une étude ultérieure de la question.

Voilà pourquoi j'ai rendu cette décision. Soit dit sans vouloir offenser le député, je suis persuadé qu'il finira par admettre que le débat sur ce rappel au Règlement a été suffisant long pour que la présidence puisse faire ce genre de déclaration. Je demanderais au député de respecter cette décision.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 24 pétitions.

Affaires courantes

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 24^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant les modifications apportées aux règles régissant les publications de la Direction des journaux de la Chambre des communes.

[Français]

En même temps, j'ai aussi l'honneur de présenter le vingt-cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet du choix des affaires émanant des députés. Conformément à l'article 92(2) du Règlement, le rapport est réputé adopté.

[Traduction]

INDUSTRIE

M. Paul Zed (Fundy—Royal): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 1^{er} rapport du Comité permanent de l'industrie concernant le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les sociétés par actions et d'autres lois en conséquence.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, concernant l'étude sur la Loi de la citoyenneté, la Chambre autorise le personnel du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration à effectuer des voyages au Canada en vue de préparer et de tenir des séances par vidéo-téléconférence durant les semaines du 31 mai et 6 juin 1994.

Madame la Présidente, je crois que vous aurez le consentement unanime de la Chambre à l'égard de cette motion.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1555)

PÉTITIONS

LE SYNDROME DE FATIGUE CHRONIQUE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ces pétitionnaires désirent attirer notre attention sur le syndrome de fatigue chronique, une maladie qui est non seulement chronique, mais aussi très débilitante et contre laquelle on ne connaît ni remède, ni traitement efficace.

Ils soulignent qu'il s'agit d'une maladie complexe et particulièrement débilitante qui empêche souvent ceux qui en sont atteints de travailler et même de vaquer à leurs activités quotidiennes. Ils demandent au gouvernement et aux autorités du domaine de la santé de reconnaître la gravité de cette maladie, d'accroître les mesures de santé publique et la recherche en ce domaine, d'instaurer une approche de coopération entre les principaux intervenants afin de trouver des traitements appropriés, d'augmenter les activités de sensibilisation à la nature réellement grave de cette affection et d'établir dans chaque province un centre d'évaluation, d'études diagnostiques et de traitement